



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

COMMISSION CYCLISTE DE LA HAUTE-GARONNE

10, boulevard Marcel Dassault - 31770 COLOMIERS

Tél : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

e-mail : accueil@31.fsgt.org – site internet : <http://www.cyclismefsgt31.fr>

TARIFS CYCLISME SAISON 2021

AFFILIATION & LICENCES :

Affiliation club : (Abonnement revue Sport-Plein Air inclus) :

71.32€ (nouveau club ou club de 3 à 9 adhérents) ; **136.17€** (Renouvellement club de 10 à 199 adhérents.).
Le chèque correspondant sera libellé à l'ordre de la « **FSGT Haute-Garonne** ».

Licences avec Assurance (3€ de moins sans assurance) :

- | | |
|---|----------------|
| • Dirigeant avec assurance de base | 40.00 € |
| • Adultes (né(e)s en 2002 et avant) avec assurance de base | 40.00 € |
| • Juniors (né(e)s en 2003 & 2004 avec assurance de base | 36.00 € |
| • Cadet(e)s né(e)s en 2005 & 2006 avec assurance de base | 32.00 € |
| • Minimes né(e)s en 2007 & 2008 avec assurance de base | 32.00 € |
| • Enfants nés en 2009 et après avec assurance de base | 27.00 € |

Le chèque correspondant sera libellé à l'ordre de la « **FSGT Haute-Garonne** ».

COMMISSION CYCLISTE 31 :

- **Forfait Publicité et administratif** (à acquitter par tous les clubs ayant des licenciés compétition) : **50€**. Chèque à libeller à l'ordre de : « **FSGT 31 Cyclisme** ».

ORGANISATIONS :

- **Dossards Adultes & Juniors⁽¹⁾** : 7€ en circuit et de 7€ à 10€ maximum en ligne.
- **Dossards Cadets et Minimes⁽¹⁾** : 3€
- **Timbre compétition⁽²⁾** : 10€
- **Assurance R.C Organisateur⁽³⁾**

ATTENTION : Pour que les licences soient délivrées, les clubs devront avoir payé leur Affiliation et le Forfait « Publicité et Administratif ».

- (1) Pour les non licenciés FSGT, le prix du dossard sera fixé à **10€** minimum pour les adultes et juniors et à **5€** pour les cadets et minimes. **1€** sera reversé par le club organisateur à la commission cycliste pour les seuls dossards adultes et juniors et **2€** pour les non licenciés FSGT adultes et juniors.
- (2) Le timbre compétition est obligatoire pour les licenciés FSGT n'appartenant pas à la commission cycliste et désirant participer aux courses. Ce timbre est assujéti à la fourniture d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme en compétition.
- (3) Il appartient au club organisateur de souscrire directement l'assurance R.C Organisateur auprès du service assurance du siège. Ils sont consultables sur www.fsgt.org ou sur <http://www.cyclismefsgt31.fr/> avec les modalités et formulaires.